

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES



**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 30 JUIN 2022
Salle Germinal – Rue d'Anjou**

CONVOCATION EN DATE DU 22 Juin 2022

SECRETAIRE DE SEANCE : **Mme Christine DI BELLO**

Présents : M. BUSTIN David, Mme DI CRISTINA Caroline, M. SIMON Didier, Mme DELCOURT Fabienne, M. SMITS Jean-François, Mme MAKSYMOWICZ Louissette, M. LIEGEOIS Bernard, Mme DI BELLO Christine, Mme SEMAILLE Virginie, M. DAPSENCE Germain, M. SIDER Joel, Mme BOUHEZILA Malika, M. ARBOUCHE Mohamed, M. CLIMPONT Romuald, Mme REAL Carine.

Absents excusés : M. FORTE Serge (procuration à M. SMITS Jean-François), M. SZYMANIAK Richard (procuration à Mme DI BELLO Christine), M. PETITJEAN Michael (procuration à M. DAPSENCE Germain), Mme SALINGUE Ghislaine (procuration à M. MAKSYMOWICZ Louissette), Mme ROSART Anne-Sophie (procuration à M. ARBOUCHE Mohamed), Mme BERLINET Nicole (procuration à M. LIEGEOIS Bernard), Mme MRABET Nathalie (procuration à Mme DI CRISTINA Caroline), M. ALATI Silvio, Mme SIMON Pauline (procuration à M. SIMON Didier), M. ANDRE Jimmy (procuration à Mme REAL Carine), Mme NAUMANN ROSCONVEL Josette, Mme LEMOINE Marie-France, M. LATAWIEC Michel, Mme DEZOTEUX Laurence, M. AGAH Franck, M. LEFEBVRE Franky, M. SCARAMUZZINO Pierre, M. AGAH Charles.

Nombre de conseillers en exercice : **33**

Nombre de conseillers présents ou représentés : **15**

Nombre d'absents : **18**

Nombre de votants : **24**

Nombre de procurations : **09**

Démarrage de la séance : 18h00

Afin d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire procède à la désignation du secrétaire et propose Madame Christine DI BELLO.

➤ Pas d'avis contraire

Monsieur Nicolas PICARD, D.G.S., effectue l'appel et constate le quorum.

M. le Maire : Quelques points en informations générales :

➤ Retrait de la délibération - Occupation du Domaine Public 4.4
Retrait de la délibération annoncée après la constatation du quorum. Elle reviendra quand nous aurons validé les choses et selon les évolutions du Covid dont je vais parler aussi. C'est le coût pour les commerçants ambulants sur le domaine public. Pour l'instant elle est retirée, donc c'est la 4.4.

Monsieur le Maire procède au vote.

- Nouvelle référente au secrétariat général Hélène DELTOUR ici présente, elle nous a rejoint le 1er juin, il y a un mois, remplace Martine qui part au service des finances. Elles sont actuellement en passation toutes les deux.
- Le COVID

Une petite pensée pour les personnes absentes aujourd'hui. Nous allons parler COVID : il y a des personnes, que ce soit du personnel ou des élus qui sont, ou qui ont, été touchés il y a peu de temps et je leur souhaite un bon rétablissement en espérant que tout ira bien pour eux. Le Covid, rapidement je ne vais pas rentrer dans le détail, j'aurai bien voulu que l'on n'en reparle pas, c'est une évidence.

Aujourd'hui, les derniers indices reçus par l'ARS en contact et en collaboration, comme malheureusement nous avons l'habitude, avec les services du Sous-Préfet, l'ARS et les trois centres hospitaliers Valenciennes, Denain et Saint-Amand : l'indice est en très forte augmentation. Je n'ai plus le nom des variants, mais il y a deux nouveaux variants qui sont encore plus contaminants que les précédents. C'est la 7^{ème} vague, elle s'amplifie et elle augmente de 50 à 70 % par semaine. Nous étions il y a quinze jours / trois semaines à environ un indice de 200, à peu près 200, j'arrondis le chiffre, ce matin dernier indice 608 pour 100 000 habitants donc c'est une progression importante. Je ne suis pas dans la capacité de vous dire ce qu'il va se passer. Nous devons faire le premier Conseil Municipal à la mairie, j'ai donc souhaité ne pas le faire, je n'ai pas imposé le masque, il n'y a pas de réglementation nouvelle qui s'est installée pour l'instant même s'ils y réfléchissent. Il y a eu la Première Ministre, je crois, qui a conseillé de porter le masque sous certaines conditions mais pour l'instant : pas de restrictions, mais nous verrons l'évolution, cela évolue quand même assez vite. Il n'est pas impossible qu'il y ait des décisions qui soient prises, pas au niveau local mais au niveau État, et qui passeront bien sûr par les services du Préfet et du Sous-Préfet, pendant l'été ou à la rentrée.

Nous ne ferons toujours pas la photo de groupe tous ensemble, les trente-trois sur les marches. Vu la météo, cela était plutôt pas mal sur ce coup-là. Nous essaierons de la faire en septembre en espérant que les conditions sanitaires soient de nouveau plus calmes. Mais quand même une grosse inquiétude sur cette augmentation et la vitesse à laquelle cela augmente, à chaque fois de plus en plus important. 608 c'est le Nord.

➤ Élections législatives

Un petit retour sur les élections législatives pour remercier tout simplement les services administratifs, techniques, aussi, puisqu'on monte, on démonte, on transforme les salles. Remercier l'ensemble des élus qui ont participé collectivement à ces deux tours des élections, aux accesseurs et aux scrutateurs puisqu'ils sont aussi des bénévoles très importants puisque ce sont eux qui dépouillent, et sans eux nous ne pourrions pas dépouiller les tables, en espérant un jour que nous aurons des machines électroniques, que nous pourrions voter comme nous payons nos amendes, puisque l'on peut faire tout sauf voter sur Internet, mais cela c'est une autre histoire. Voilà, c'était juste remercier concernant les élections législatives. Je ne sais pas si vous avez un mot à dire sur le sujet, pas de déclaration ?

M. Franck AGAH : M. le Maire, chère Assemblée, vous avez fait le point sur les élections législatives. Je voudrais au nom du groupe Vieux-Condé O Cœur, mais je pense au nom de toute l'Assemblée, des élus ici présents, féliciter la victoire de M. Fabien ROUSSEL, notre Député de la 20^{ème} circonscription, étant donné que c'était le Député sortant. Par contre, j'aurais deux précisions à rajouter concernant ces élections législatives, mais c'est un peu le désarroi que j'ai par rapport aux deux élections qui ont lieu sur la commune de Vieux-Condé : je parle des présidentielles et aussi des élections législatives, avec au 1^{er} tour comme au 2^{ème} tour de ces deux élections, on constate la victoire du candidat ou de la candidature du RN et à ce sujet-là, nous nous alarmons de la poussée du vote extrémiste sur la commune de Vieux-Condé. Nous nous alarmons aussi de l'abstention qui monte de plus en plus chez nos concitoyens, le débat républicain n'est pas assez assumé. Donc je pense qu'il y aura quelque chose à l'avenir à faire, M. le Maire, malgré nous avoir dit que vous n'avez pas donné votre parrainage aux présidentielles lorsque vous avez été sollicité mais je me souviens que dans la discussion que nous avons eue, vous étiez aussi tout à fait d'accord au même titre que le groupe Vieux-Condé O Cœur, de se rendre compte que le visage politique en France est en train de changer et sachez que nous, nous serons toujours présents pour combattre l'extrême droite et ça je l'affirme haut et fort. Ça c'est ma première intervention.

La deuxième intervention concerne l'organisation, même si je félicite M. le Maire, tout le travail qui a été mené sur ces deux élections, je voudrais simplement dire que pour les élections présidentielles, au regard de la loi c'est que nous devons déposer la liste des délégués et des accesseurs qui représentent des candidats à la date limite du jeudi précédant le scrutin, chose qui a été faite pour les élections présidentielles.

Je pense que pour les élections législatives il y a dû avoir un bugg et le bugg il ne vaut pas en ma possession parce que j'ai entendu dire que c'était M. AGAH, le chef de file de l'opposition, qui n'a pas donné en temps et en heure le nom des élus qui devaient être accesseurs dans les bureaux de vote. Sachez que j'ai eu un coup de fil et j'ai échangé avec Mme DI CRISTINA, à la différence des élections présidentielles, nous nous sommes rencontrés avec M. PICARD et Mme DI CRISTINA, au préalable, pour désigner les accesseurs et lorsque j'entends dire à mes colistiers que c'est moi qui aurais remis la liste en retard, d'où ce bugg qui s'est passé en la présence des uns et des autres, et pour les horaires, je trouve cela très navrant. Merci.

M. le Maire : Bien, dont acte M. AGAH, je ne vais pas faire de commentaires sur votre dernière remarque, je suis content que vous ayez pris contact ensemble et que vous ayez réglé le problème puisque les opérations se sont bien déroulées. Je ne pense pas qu'il y ait eu de retard, sauf erreur de ma part, c'était plus des réglages. Sans rentrer dans le détail technique, ce qui est toujours très compliqué c'est d'abord de faire les bureaux de vote car à chaque fois la liste bouge selon si quelqu'un n'est pas là, il change de Président de bureau de vote, j'en passe, et ensuite vous avez des délégués itinérants ou figés selon les campagnes.

J'ai été très clair sur les présidentielles, j'ai été très clair sur les législatives, d'ailleurs je n'ai pas apprécié, puisque vous en parlez un peu, la déclaration de Mme Michelle GREAUME Sénatrice, dans la Voix du Nord du 21 juin 2022, je veux juste résumer quelque chose.

Pour recadrer un peu les choses, d'abord félicitations, je l'avais noté juste après mais ce n'est pas très grave, félicitations à Fabien ROUSSEL, c'est une évidence c'est quelqu'un qui est présent sur le terrain, qui travaille, je n'ai pas de sujet là-dessus.

Le sujet de l'abstention en forte augmentation à chaque élection, et quel que soit le type d'élections ... alors celle qui est peu épargnée, c'est celle des municipales mais pour elle aussi on sent l'érosion : la dernière, c'était pendant le COVID, cela était un peu particulier, il s'est passé trois mois entre le premier et le deuxième tour. Pour ceux qui n'étaient pas élus comme chez nous au premier tour, le premier tour était en mars, le deuxième tour était en juin 2020, cette abstention qui monte, qui est grimpe.

Concernant notre majorité, nous félicitons bien évidemment notre Député, c'est notre interlocuteur privilégié, dont acte sur sa victoire.

Sur Vieux-Condé, cela est la première fois, si je ne dis pas de bêtises, que le Rassemblement National arrive premier au second tour, il me semble, à 51 et quelque chose, je crois qu'en 2017 pour y avoir participé en tant que candidat, il arrivait premier au premier tour, mais deuxième au second tour, si je ne dis pas de bêtises, je crois avoir raison, je n'ai pas les taux de l'époque.

Juste vous dire deux, trois choses, d'abord le groupe majoritaire, Pour Construire Ensemble, est un groupe sans étiquette, il l'a toujours été, nous avons pris les positions, elles ont été très claires.

Il y a une grosse différence entre 2017 et 2022 sur la prise de position de soutien ou non au Député sortant.

Il a pris contact avec moi pour me demander si je le soutenais ou non, nous nous étions mis d'accord lors d'une réunion avant le 1er tour, pour donner notre position, une notion de sans étiquette. Pourquoi je dis ça, parce que je fais une différence entre 2017 et 2022. En 2017, j'étais candidat, moi-même. J'ai fait 5,70, un truc comme cela.

Je crois que j'ai été le premier à appeler Fabien, au premier tour, pour le féliciter, et lui donner tout de suite mon accord de principe, téléphoniquement le soir même du résultat du premier tour pour lui amener mon soutien et lui dire qu'il pouvait mettre mon nom et afficher mon soutien dans son tract d'entre les deux tours, je parle de 2017. Pourquoi je fais la différence, tout simplement parce que j'étais candidat et que je trouve que déjà il est difficile d'avoir une légitimité en tant que candidat, quel que soit le nombre de voix et d'essayer d'appeler les gens à faire, lorsqu'ils ne le font pas et qu'ils ne viennent pas voter, puisque le taux d'abstention était déjà très élevé, nous avons des gens qui viennent voter mais nous avons surtout beaucoup de gens qui ne viennent pas voter, nous sommes à des taux qui vont à 60-70 %, nous avons même des endroits où les taux montent pratiquement à 80 % donc nous avons des gens qui ne se mobilisent pas.

Ce que je peux vous dire et ce que je n'ai pas apprécié du tout, je vous le disais en introduction, c'est la déclaration de Mme GREAUME, que je respecte, que je connais, qui me connaît, sur un article de la Voix du Nord du 21 juin 2022. J'ouvre les guillemets et je cite ce n'est pas moi qui le dit, c'est Mme la Sénatrice via l'interview, bien évidemment : « Les Maires auraient dû intervenir. S'ils ne l'ont pas fait alors ... » - « les Maires auraient dû intervenir ... », je n'ai pas très bien compris mais cela n'est pas grave, « S'ils ne l'ont pas fait, c'est qu'ils soutiennent indirectement Marine LE PEN ».

M. AGAH, je m'adresse à vous parce que vous êtes le représentant de la force NUPES, je me permets de dire NUPES, l'union de la gauche, je vais le dire comme cela, qui était la représentativité de la candidature de Fabien ROUSSEL, je ne pense pas dire de bêtises quand je dis cela. Nous sommes sans étiquette, sans étiquette cela ne veut pas dire être apolitique, chacun a ses idées, chacun a ses convictions.

Deux choses : les habitants n'attendent pas après le Maire pour dire sur quoi ou tel endroit il faut voter nous l'avons vu d'ailleurs chez certains Maires qui ont appelé à voter : ils n'ont malheureusement pas obtenu satisfaction et la bascule qui permettait de faire un score supplémentaire.

Quand je lis cela, je suis d'abord déçu mais sincèrement, franchement cela m'a fait mal aux tripes, je vous le dis tout de suite, on se connaît depuis longtemps, tous, ici autour de cette table je pense que tout le monde connaît mon engagement et ma position par rapport aux extrêmes. J'ai aussi une grosse différence entre le Parti Communiste qui était candidat à l'époque en 2017, au moment où moi je l'étais, et au moment où je soutenais Fabien, et la NUPES aujourd'hui.

Puis je vais vous dire autre chose qui m'a vraiment choqué qui n'a rien à voir avec nous ici sur le plan local mais qui donne un ton sur ce qui va se passer dans les cinq / six prochaines années si tout cela tient la route. Cela s'est passé hier à l'Assemblée Nationale. Il y avait le vote des Vice-Présidents, vous le savez, comme dans un Conseil, nous votons les Adjoints, ... donc les groupes se réunissent... Il y a 577 Députés, cela n'est pas un secret ... 577 circonscriptions. Deux vice-présidences, deux pas une, deux, deux vice-présidences. Ce sont des Élus donc des Députés forcément, qui ont été élus Vice-Présidents. Le groupe RN, cela est 89 Députés sur les 577.

Dans les deux Élus il y a d'ailleurs un local de l'étape en l'occurrence M. CHENU dans la 19ème circonscription, la deuxième personne je ne sais plus qui elle est, mais peu importe. Ces deux Élus ont 87 Députés, suivez mon raisonnement il est rapide, 89 députés pardon sur 577. Ces deux Vice-Présidents RN ont obtenu les commissions à hauteur respectivement de 290 voix pour le premier et 284 voix pour le deuxième, c'est-à-dire que ce n'est pas des abstentions ou des votes contre, cela était un vote à bulletin secret, cela s'est passé hier à l'Assemblée Nationale. Nous avons donc 89 Députés, qui par logique, reportent leur voix à leur candidate de Présidente de commission. Mais si nous faisons les comptes, que ce soit à gauche, on va dire la droite traditionnelle, et je vais dire MACRON « En Marche » je ne sais plus comment dire maintenant mais peu importe, maintenant ils marchent « Ensemble ». Il y a 200 voix de plus qui viennent de l'extérieur du groupe RN. Le vrai sujet est que l'incompréhension de l'habitant dans les urnes aujourd'hui, continue à l'Assemblée Nationale. Et cela, je suis persuadé pour échanger avec les habitants, comme vous le faites et comme nous le faisons tous dans la vie de tous les jours, est que déjà aujourd'hui ils en ont marre mais quand ils voient un truc comme cela, mais ce n'est pas de l'abstention que nous allons avoir, il va falloir finir par rendre le vote obligatoire, ou mettre les gens en prison pour qu'ils aillent voter. C'est un truc de fou. Comment vous pouvez expliquer aux habitants, cela n'est pas à Vieux-Condé, c'est tout le monde, la population en règle générale, le taux d'abstention est énorme. Nous avons un groupe de 89 Députés, qui propose une candidature à la vice-présidence, ce qui est normal, cela fait partie du jeu démocratique, mais que nous avons d'autres groupes et qu'au total, ils obtiennent 290 voix, cela n'est pas rien, c'est 200 Députés qui n'ont rien à voir avec eux, qui nous l'ont vendu pendant toute la période, pendant toute la mandature précédente, qu'ils soient de droite traditionnelle, du centre, d'En Marche ou je ne sais plus comment dire, ou de la NUPES, peu importe : il y a 200 personnes sur 577, s'il y en avait eu dix ou quinze mais vous imaginez un peu, 200 personnes.

Donc encore une fois, je continue à dire que tant que nous irons vers ces choses-là, il y aura une incompréhension de l'électeur, de l'habitant, de l'administré, et quand nous entendons des déclarations locales qui sont graves, et que je condamne, de la Sénatrice Michelle GREAUME, qui dit.... Concrètement, et j'en fais partie, je ne suis pas le seul, et d'autres n'ont pas apprécié non plus mais je leur laisse la libre expression. Concrètement, si je prends mon

cas à moi, on est en train de me dire que je soutiens Marine LE PEN, la vache, cela ne passe pas. Donc M. AGAH, je vais être très clair avec vous, je vais vous poser qu'une seule question : est-ce que vous condamnez les propos de Mme la Sénatrice Michelle GREAUME ?

M. Franck AGAH : Non, je ne condamnerai pas les propos de la Sénatrice et puis votre pédagogie, M. le Maire, justement, toutes les explications que vous avez données au niveau national et cela est bien beau de le ramener au niveau local parce que c'est cela qui pousse justement à l'abstention et je ne condamnerai jamais les propos qui ont été dit par la Sénatrice.

M. le Maire : Très bien.

M. Franck AGAH : Ce sont ses propos à elle.

M. le Maire : Très bien.

M. Franck AGAH : Ce sont ses propos à elle.

M. le Maire : Je vous demande si vous les condamnez, vous êtes du même groupe.

M. Franck AGAH : Je vais vous répondre...

M. le Maire : M. AGAH, vous êtes du même groupe ?

M. Franck AGAH : Oui, nous sommes du même groupe mais vous savez très bien ...

M. le Maire : Merci. Vous ne condamnez pas, vous ne condamnez pas ...

M. Franck AGAH : M. le Maire, et je vais bien le préciser, vous savez très bien comme vous dites, vous êtes un groupe apolitique.

M. le Maire : Non, « sans étiquette » pas apolitique.

M. Franck AGAH : Sans étiquette si vous voulez, peut-être apolitique si vous voulez ...

M. le Maire : Non.

M. Franck AGAH : Mais vous savez très bien que dans votre groupe ce sont des républicains, et qu'à un moment donné, M. le Maire, au dernier Conseil Municipal, avant les présidentielles, lorsque vous avez dit que vous ne donnerez pas votre parrainage, nous avons échangé ensemble, je vous avais donné notre prise de position alors donc je ne condamne pas les propos de Mme GREAUME.

M. le Maire : Très bien, très bien, alors je suis pour Marine LE PEN, merci M. AGAH.

M. Franck AGAH : Et ces propos n'engagent que Mme GREAUME.

M. le Maire : Non, je vous demande si vous les condamnez ou pas. C'est simple, cela est oui ou non. Vous ne les condamnez pas. Merci M. AGAH.

M. Franck AGAH : Non, non, je ne les condamnerai pas, je voudrais vous dire M. le Maire, si vous les avez mal pris ...

M. le Maire : Oui, oui. Et je ne suis pas le seul.

M. Franck AGAH : Très mal pris, c'est parce que dans votre conscience, vous avez des choses à vous reprocher.

M. le Maire : Je ne suis pas le seul, vivement la période des grands électeurs, je ne suis pas le seul. Mais vous ne me condamnez pas, dont acte, M. AGAH. Nous passons au sujet suivant qui est un peu plus sympathique je voudrais... non, non, non ...vous ne condamnez pas, fin de l'histoire. Vous êtes en train de me dire que je soutiens le Rassemblement National. Je vous demande une position.

M. Franck AGAH : Attendez, si j'avais condamné les propos, nous aurions été dans un Conseil Municipal constructif ? Excusez-moi M. le Maire, cela est vraiment petit ce que vous faites, c'est comme vous me dites de voter le

budget pour mettre en place une commission. M. le Maire, vous continuez à nous faire du chantage et cela ne passera pas.

M. le Maire : M. AGAH, vous pouvez dire ce que vous voulez ...

Mme Josette NAUMANN ROSCONVEL : M. le Maire, je ne souhaitais pas prendre position parce que ce n'est pas mon rôle.

M. le Maire : Non mais attendez, je vais vous demander d'arrêter ...

Mme Josette NAUMANN ROSCONVEL : M. le Maire, vous vous êtes adressé à M. AGAH. Je n'ai pas à me mêler de cela et mon intention n'était pas du tout de rétorquer au sujet de ce que vous venez d'échanger.

Je voulais simplement faire une prise de parole qui était prévue.

M. le Maire : Oui très bien, mais il n'y a pas de prise de parole, vous avez pris une parole, vous avez pris une position. Nous sommes d'accord ? voilà c'est tout.

Mme Josette NAUMANN ROSCONVEL : Moi, M. le Maire, je n'ai absolument pas pris position, vous savez ce qu'a dit M. Fabien ROUSSEL au sujet du NUPES, il a très bien dit que chaque personne gardait sa personnalité, et nous nous n'avons pas à ... enfin, vous vous êtes adressé à M. AGAH.

M. le Maire : C'est votre chef de file.

Mme Josette NAUMANN ROSCONVEL : M. AGAH n'a pas à condamner M. GREAUME parce que vous ...

M. le Maire : Mais vous faites ce que vous voulez, je vous pose la question.

Mme Josette NAUMANN ROSCONVEL : Sans l'en avoir informé, vous lui demandez de prendre une position, pourquoi prendrait-il position, cela n'engage qu'elle. Et pas lui.

M. le Maire : Comprenez bien quelque chose, j'ai demandé de prendre une position, je n'ai pas demandé de prendre laquelle, vous êtes libre de vous exprimer.

Mme Josette NAUMANN ROSCONVEL : Tout à fait, alors c'est bien, merci de pouvoir m'exprimer.

M. le Maire : Attendez, la police de l'Assemblée c'est moi. Je vous demande une position, vous me dites que vous ne condamnez pas. Je viens de vous dire, dont acte, fin de l'histoire. Nous passons au sujet suivant.

M. Franck AGAH : Pourquoi demander à M. AGAH ? vous n'avez pas demandé au groupe Vieux-Condé O Cœur ?

M. le Maire : Parce que vous êtes le représentant du groupe, on a décidé ensemble, ensemble, en réunion. Je reformule ma question aux 8 personnes membres de l'opposition puisque vous avez ...

M. Franck AGAH : non M. le Maire, non M. BUSTIN ...

M. le Maire : Est-ce que quelqu'un d'entre vous, je reformule ma question : est-ce que quelqu'un ...

M. Franck AGAH : pourquoi à M. AGAH ?

M. le Maire : Parce que vous êtes le représentant du groupe.

M. Franck AGAH : Parce que vous, vous représentez les vingt-cinq ?

M. le Maire : Oui, on a décidé. Là, ensemble.

M. Franck AGAH : Quand ?

M. le Maire : Ensemble, en réunion.

M. Franck AGAH : C'est vous qui vous exprimez.

Mme Josette NAUMANN ROSCONVEL : Donc quand vous prenez des décisions, vous faites une réunion, vous demandez aux gens de votre majorité ?

M le Maire : Forcément, oui.

Mme Josette NAUMANN ROSCONVEL : Mais nous, nous ne sommes pas informés en amont de ce qui va se passer.

M le Maire : Attendez Mme NAUMANN, la position de chaque groupe politique lui appartient, attendez, donc je reformule ma question ...

Mme Josette NAUMANN ROSCONVEL : Et pour cela, vous m'empêchez de prendre la parole.

M. le Maire : Non, je reformule ma question, Mme NAUMANN, s'il vous plait, merci beaucoup. Je reformule ma question aux huit personnes membres de l'opposition puisque vous avez notre position à nous.

M. Franck AGAH : Est-ce que vos vingt-cinq vous ont donné leur position individuelle ?

M. Le Maire : Mais bien évidemment.

M. Franck AGAH : Non M. le Maire, vous vous êtes exprimé au nom des vingt-cinq.

Moi je ne m'exprimerai pas au nom des huit puisque vous vous êtes adressés à M. AGAH Franck, et M. AGAH Franck, dit « je ne prends pas position sur ce discours de Mme GREAUME » et j'espère que ...

M. le Maire : Je m'adresse donc aux sept autres personnes de votre groupe, puisque vous ne pouvez pas parler en leur nom, je n'ai pas de souci avec cela, est-ce que quelqu'un s'oppose à ... condamne pardon, pas s'oppose, excusez-moi, condamne, les propos de Michelle GREAUME dans son article de la Voix du Nord ? Voilà. Cela est oui ou non ? il faut que l'on avance.

M. Charles AGAH : Cela est oui ou non c'est trop facile ... à un moment donné, vous nous expliquez que vous êtes stupéfait par le fait qu'à l'Assemblée Nationale, les Députés n'ont pas fait barrage républicain pour dire non au Rassemblement National mais vous-même, en tant que Maire et en votre position personnelle, en tant que Maire, vous êtes Maire de Vieux-Condé, Mme DI CRISTINA est première Adjointe, elle n'est pas Maire de Vieux-Condé.

M. le Maire : Mais c'est le groupe ...

M. Charles AGAH : Vos Adjoints ne sont pas non plus Maire de Vieux-Condé ...

M. Le Maire : Mais c'est une décision de groupe dont je vous parle, moi ...

M. Charles AGAH : Vous en tant que Maire, vous n'avez pas fait appel au front républicain donc à un moment donné il faut accepter les conséquences et nous en tant que socialistes avec mon ami et camarade Michel LATAWIEC parce qu'on représente le Parti Socialiste au sein de notre groupe...

M. le Maire : Très bien.

M. Charles AGAH : Et en tant que socialistes, nous cautionnons tout à fait les propos de Madame GREAUME.

M. le Maire : Et bien voilà.

M. Charles AGAH : Puisque vous n'avez pas fait barrage au Rassemblement National. Vous n'étiez pas obligé de faire appel à voter, ni Fabien ROUSSEL, ni M. MACRON, ni ce que vous voulez, mais faire barrage au Rassemblement National. Et cela nous pose des questions vraiment sur votre étiquette politique à vous personnellement.

M. Le Maire : D'accord ok. Donc moi je vais parler au nom de mon groupe, puisque mon groupe s'est réuni, nous sommes sans étiquette nous nous sommes posé la question de savoir si nous allions appuyer ou soutenir quelqu'un au premier et deuxième tour, et cela a été décidé ainsi. Et je parle en tant que représentant du groupe, vous pouvez le valider ou pas mes chers collègues ?

M. Charles AGAH : Je sais que certains conseillers municipaux ont dit en off, quand même, qu'ils appelaient à voter Fabien ROUSSEL dès le second tour.

M. le Maire : Allez, cela est votre position, je l'entends, je vous remercie de m'avoir donné votre position au moins le sujet est clair.

Est-ce qu'en dehors de ce sujet et des félicitations aux élections du personnel, quand même, des techniciens et des élus, sur les élections législatives nous avons passé ? Parce que j'ai d'autres informations à l'ordre du jour qui n'ont rien à voir. Mme NAUMANN vous vouliez prendre la parole, cela était sur cela aussi ou pas ? (Mme Josette NAUMANN ROSCONVEL répond par la négative). Je peux finir, cela ne vous dérange pas ? Merci.

➤ Nouveau Lidl, félicitations à cette enseigne qui...

M. Franck AGAH : *propos non retranscrits car non perceptibles*

M. Le Maire : Ce sont les informations diverses. Je ne vais pas zapper Lidl. Attendez ...

M. Franck AGAH : *propos non retranscrits car non perceptibles*

M. le Maire : Oui, oui, si vous le voulez. Nouveau Lidl, création de vingt emplois sur Vieux-Condé à temps plein en CDI. Je n'ai pas les chiffres et je crois que nous ne les avons pas, record national il me semble sur une ouverture un mercredi, nous nous en félicitons. Nous devons faire l'inauguration, elle a été reportée car ils n'ont pas assez de temps pour faire l'inauguration donc elle sera prévue vers début juillet, je n'ai pas la date exacte mais peu importe.

➤ Petit retour sur le voyage des aînés, pour ceux qui sont venus, félicitations à Louissette pour son organisation, cela était au « Chapitô », cela s'est très bien passé, nous avons eu de très bons retours, pour ceux qui n'y étaient pas, vous avez les photos sur les réseaux sociaux.

La Fête de Nuit du 10 juillet, peut-être que Bernard nous dira un mot, parce que c'est bientôt, ce n'est pas ce dimanche-ci, mais dimanche prochain, normalement il fera beau. Peut-être une prise de parole pour expliquer un petit peu les différentes étapes et les grands moments du rendez-vous ? Allez, on y va.

M. Bernard LIEGOIS : Juste pour vous rappeler donc que la Fête de Nuit cette année aura lieu le 10 juillet 2022, le dimanche, sur la place de la République. Beaucoup de questions m'ont été posées, à propos du carnaval : cette année, pour le redémarrage de cette Fête de Nuit, il n'y aura pas de carnaval. Mais nous avons prévu toute l'après-midi des animations, à partir de 15h00, sur la place. Nous remplaçons quelque part le carnaval traditionnel par cet après-midi festif.

Il y aura différents événements, de 15h00 à 20h15, là où nous entamerons le spectacle sur scène. Pour vous donner une idée des animations qu'il y aura c'est très simple. Je pense que cela y est, puisque cela avait pris beaucoup de temps, j'avais prévu que cela soit dans un quart d'heure, mais cela fait à peu près une dizaine de minutes que c'est sur le Facebook de la Ville : j'ai fait une petite vidéo qui reprend un petit peu ce qu'il va se passer durant cette journée. Nous terminerons par le spectacle pyrotechnique vers 23h00 sur les berges de l'Escaut. Parce qu'on m'a aussi posé la question : non il n'y aura pas de carnaval. Est-ce qu'il y aura un feu d'artifice ? oui, oui, le feu d'artifice sera bien là. Vous le savez tous, c'est notre ami Patrick SEBASTIEN qui fera la fête le 10 juillet place de la République.

M. le Maire : Et avec une avant-première, mais je ne sais plus qui elle est, ce sera une Youtubeuse, mais je ne me souviens plus...

M. Bernard LIEGOIS : L'avant-première, c'est une Tiktokeuse même, donc c'est Dana.

M. le Maire : Dana, c'est cela.

M. Bernard LIEGOIS : Les jeunes connaissent son single phare « Sara perque ti amo » qu'elle a repris et qui marche apparemment très très bien.

M. le Maire : Très bien. C'est la production de l'artiste principal qui fait la première partie.

Une dernière information, brocante du 21 août, cela est quelque chose de nouveau. Vous le savez, j'aime bien dire la ducasse, il y aura la fête foraine fin août, donc nous allons profiter de cette fête foraine pour un petit peu la faire revivre, la réanimer, en tout cas tenter, en faisant la brocante en même temps et il y aura aussi les Quartiers d'Été si je ne dis pas de bêtises, qui seront dans le parc Dussenne.

Donc le but est que Gambetta, Victor Hugo, Bélurier, un petit peu comme le 14 juillet en termes de barriérage, nous puissions réserver aux habitants, enfin ... que les habitants puissent réserver des emplacements. L'organisateur est la ville et cela se passera tout autour de la ducasse avec forcément les restaurateurs qui pourront eux aussi envahir la place avec leur restauration, leurs tables, leurs chaises ...

Nous allons essayer de tenter quelque chose qui ne s'est jamais fait je crois au mois d'août mais cela est une période un peu creuse et nous avons beaucoup de gens, malheureusement, qui ne peuvent pas partir en vacances. Voilà sur l'ensemble des informations diverses et variées. Mme NAUMANN, vous vouliez prendre la parole sur un autre sujet ? Allez-y.

Mme Josette NAUMANN ROSCONVEL : Merci M. le Maire. Vous m'excuserez je n'ai pas eu le temps en fonction de la prise de parole que vous venez de faire de réactualiser. Mais bon, nous le prendrons comme ça.

M. le Maire, chers collègues, M. le représentant de la presse locale, mesdames et messieurs, j'ai décidé de pousser un coup de gueule pour faire entendre mon mécontentement et celui de mon groupe qui tout comme moi est déçu par le manque de relations constructives au sein de la Municipalité et aussi le manque de respect, on vient de le voir.

Nous étions en droit de penser après notre rencontre au lendemain des élections que Vieux-Condé allait être une ville gouvernée intelligemment où majorité et opposition allaient œuvrer à l'amélioration des conditions de vie des Vieux-Condéens, chacun d'entre nous apportant son expérience et sa réflexion, cette main tendue que vous nous proposiez alors, laissez présager une vraie révolution dans la gestion de notre ville.

Franck AGAH, avec sa bonhomie et sa sincérité naturelle et moi-même avons accepté cette main tendue et ces promesses de cohabitation constructive car le temps n'est plus, là je n'ai pas réactualisé j'aurai dû, car le temps n'est plus aux petites « gueuerres » assassines entre majorité et opposition. Pendant ce temps, les choses n'avancent pas cela est une perte de temps uniquement destinée à entretenir les discussions de comptoir, c'est pourquoi nous vous avons fait confiance.

Depuis, est-ce parce que vous avez été mal conseillé ou parce que la condition de Maire vous a fait prendre la grosse tête que vous ne communiquez plus avec nous, nous méprisant carrément, ne nous informant pas de vos projets puisqu'il n'y a pas de commissions, elles sont pourtant installées dans toutes les villes aux alentours, pourquoi Vieux-Condé en est l'exception ? Lors d'un dernier Conseil Municipal, vous êtes allés jusqu'à nous faire des ultimatums à l'opposition comme M. MACRON pour pouvoir construire ensemble. Vos projets, nous les apprenons par la voie de presse qui est au courant avant nous des évolutions de notre ville.

Nous n'apparaissions que très peu dans les bulletins municipaux, les photos et encadrés pourraient laisser penser aux Vieux-Condéens que nous sommes absents et nous le sommes souvent car vous nous envoyez que rarement des convocations aux réunions officielles prétextant le COVID, que cela soit les noces d'or, la réception des nouveaux résidents, la remise de la médaille d'or, celle-là c'est celle qui m'a qui m'a fait le plus de peine, la remise de la médaille d'or à mon ami ex-collègue Roland DENAENE, parce que si vous vous souvenez dans un précédent mandat je m'occupais de la Commission des Sages et de la remise des médailles d'Or et j'aurais tellement aimé être là auprès de Roland quand la médaille d'or lui a été remise parce qu'elle était méritée.

Au repas des aînés, vous avez été jusqu'à faire une photo uniquement entre vous, nous, membres de l'opposition nous plaçant dans un angle mort de la salle et ignorant que nous étions là. Je vous rappelle Monsieur le Maire que je suis la doyenne de ce Conseil Municipal que j'ai été élue pour la première fois en 1977 à la demande de votre grand-père Georges BUSTIN et qu'au regard de mon âge et de mon ancienneté, je m'attendais à une attitude plus respectueuse de votre part pour la personne engagée pour notre ville et les Vieux-Condéens que j'aime tant.

Il n'en est rien puisqu'aujourd'hui à 14h00, nous avons reçu un message de notre DGS nous informant que nous n'aurions pas ce soir droit à la parole, les questions orales ayant été supprimées pour des raisons d'horaires.

Croyez-vous M. le Maire, que 51 % de voix pour être élu Premier Magistrat font de vous un bon Maire si vous ne respectez personne si vous ne travaillez pas efficacement pour faire grandir notre ville.

Vos effets de manche, en créant des événements bidons ne donnant pas aux Vieux-Condéens l'impression d'être entendus et respectés, ils nous le disent lorsque nous les rencontrons dans la rue, bien sûr ce n'est pas auprès de vous qu'ils vont venir se plaindre. Comme d'habitude, vous allez prendre l'excuse de l'épidémie de COVID mais cette épidémie a frappé la France entière et ça n'a pas empêché d'autres communes d'aller de l'avant, le COVID n'a pas privé d'autres Maires d'avoir de l'imagination pour faire avancer leur ville et pour travailler avec respect.

Nous prenons acte de votre comportement et en tirons toutes les conséquences.

C'est pourquoi nous avons décidé de ne pas siéger ce soir au sein de cette honorable assemblée, nous ne le faisons pas de gaieté de cœur car nous prenons très au sérieux le mandat que nous ont accordé nos électeurs mais ce jeu a assez duré. Nous écrirons très prochainement à M. le Préfet afin de relater ces faits et nous expliquerons à notre population le pourquoi de notre agissement.

Je vous remercie.

M. le Maire : Bien, au moins cette déclaration a été préparée. Concernant les questions orales, vous avez 72h00 avant le Conseil Municipal, c'est l'article 7 du règlement du Conseil Municipal, je vous invite à le relire.

Concernant le manque de respect, je ne manque de respect à personne, je défends notre position de la liste Pour Construire Ensemble je l'ai toujours fait vous souhaitez quitter la salle, cela est votre choix le plus strict, cela est votre représentativité. Non, non, M. AGAH, vous quittez la salle ...

M. Franck AGAH : Nous quittons la table mais en tant que citoyens Vieux-Condéens, nous nous mettons dans la salle, nous restons dans le public « *propos non retranscrits car coupure de son* » .

➤ **Horaire de départ des 8 élus du groupe Vieux-Condé O Cœur : 18h35**

M. le Maire : Très bien merci, cela me rappellera le mandat précédent.

1) Direction de l'administration générale

Adoption du procès-verbal du 12 Mai 2022

- A l'unanimité

Compte-rendu de décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22

2) Direction des affaires financières

Délibération n° D2022_117 : Décision modificative N°2022-1 Budget principal

M. le Maire : Le budget principal en décision modificative.

Nous allons en informer l'habitant : en budget de fonctionnement recettes et dépenses, nous avons comme à chaque Conseil pratiquement des décisions modificatives, quoi que non cela est la première, sur le budget principal sur la vie de tous les jours de la collectivité. Des bonnes nouvelles, nous avons une augmentation de la DSU, Dotation de Solidarité Urbaine, en l'occurrence 45 094 € de plus que ce qui était prévu et une dotation nationale de péréquation de 521 € : un sou est un sou.

En dépenses, nous avons aussi des ajustements, nous avons un remboursement à faire concernant l'assurance du personnel de 26 305 €, les prestations sur le passage de la M57, je rappelle que c'est la nouvelle comptabilité qui nous attend à partir de 2024 nouveau système comptable.

Fournitures diverses : 6 000 €, locations : 640 €, entretien de bâtiments, réparation de la porte du CTM : 11 000 €, vous verrez que cela nous fait faire des économies puisque nous pensions devoir la remplacer mais pour finir nous avons réussi à la réparer. L'audit de voirie cela était la convention avec La Poste qui est décalée. Le droit individuel de la formation des Elus, mes Elus se forment et cela est tant mieux, cela est une dépense supplémentaire, et les cotisations de fin de mandat d'Elu de plus 400 € : ce sont les cotisations obligatoires qui n'étaient pas inscrites au budget je pense.

Concernant l'investissement : intégration des recettes, une participation de Noréade : beaucoup d'habitants nous ont posé la question à ce sujet, sur les travaux de la rue Kléber suite à l'intervention du SIAN-SIDEN que l'on appelle Noréade. Je rappelle un petit peu les faits : il y a les interventions qui ont été faites pour le compte d'Hergnies, puisque nous ne sommes pas adhérents au SIAN SIDEN, mais la rue Kléber sépare en deux la ville de Vieux-Condé et la ville d'Hergnies et donc Noréade doit, où ils ont refait les tuyaux, je vais faire simple, remettre du macadam. Nous en avons profité pour les contacter et préciser que le plus simple serait de faire pot commun pour que nous puissions refaire l'ensemble de la rue puisque nous prenons déjà une partie en charge.

Donc concrètement, nous avons une intégration de recettes. Vous le verrez d'ailleurs, il y a une délibération concernant le sujet de la participation de Noréade à l'assainissement pour la voirie dans la rue Kléber de 12 500 €. Cela est ce qu'ils auraient dû dépenser pour recouvrir les trous, concrètement, puis le reste vous verrez nous mettons les cartes, c'est un des sujets dans les délibérations, et une session de matériel cela est de la vente de matériel pour 6 000 €.

Toujours concernant l'investissement, mais en l'occurrence les dépenses : ajustement de la prévision liée à l'acquisition de terrains Vermeesch, c'est une régularisation de la TVA à 22 000 €. Les travaux de voirie de la rue Kléber, nous venons d'en parler, forcément nous mettons notre part à nous aussi : 10 000 €. Diminution de la prévision liée à l'acquisition du bâtiment Filiéris, cela est une bonne nouvelle, c'est-à-dire qu'il nous coûte moins cher. Je vous rappelle que Filiéris déménage et va au bâtiment du LFR, au deuxième étage si je ne dis pas de bêtises et nous, nous rachetons le bâtiment, après négociation avec eux, nous avons pu le payer un peu moins cher.

Diminution de la prévision de remplacement de la porte du CTM : - 16 000 €. Tout simplement parce nous ne l'avons pas remplacée, vous l'avez vu juste avant, nous l'avons réparée pour 11 000 €, nous avons fait 5 000 € d'économie.

Ajustements des travaux du parking du 08 mai : + 4 000 €. Cela représente les coûts des matériaux, enfin, ce sont les mouvements. Kits d'accès salle de serveurs, ce sont des kits informatiques, sécurité : 350 €. L'informatique : 5 650 €. Les travaux d'ordre de régie, en l'occurrence d'accessibilité des bâtiments, car vous savez que chaque année nous devons investir dans l'accessibilité des bâtiments, nous en avons pour 7 500 €.

Cela veut donc dire en résumé que le budget de fonctionnement augmente de 53 115 € et celui de l'investissement 18 500 €.

DELIBERATION

M. le Maire précise qu'il y a lieu de réaliser une décision modificative afin d'ajuster le budget 2022.

Vu la note de synthèse et le document joint présentant la décision modification n° 2022-1 selon les règles de la comptabilité publique,

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Par : 24 Voix « Pour »

Par : 0 Voix « Contre »

Par : 0 Voix « Abstention »

DECIDE de voter la décision modificative n°2022-1.

Dépenses de fonctionnement : 53 115 €

Recettes de fonctionnement : 53 115 €

Dépenses d'investissement : 18 500 €

Recettes d'investissement : 18 500 €

3) Direction des ressources humaines

Délibération D2022_118 : Modification du tableau des effectifs de la filière animation au 22/08/2022

Mme Caroline DI CRISTINA : Merci M. le Maire. Il s'agit donc suite au recrutement d'un agent en charge de la politique de la ville et des recherches de subventions, nous proposons à l'assemblée la création du poste d'Animateur Principal 2e classe à temps complet.

M. Le Maire : Vous l'avez compris, chaque fois les modifications des tableaux des effectifs de filières : attention ce sont des fermetures ou des ouvertures selon des « cases » car ce ne sont pas des personnes. Nous supprimons une case ou nous en ajoutons une, et seulement après nous faisons le recrutement, si la case est vide cela veut dire que la personne est déjà partie.

DELIBERATION

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34,

Vu le budget de la collectivité,

Vu le tableau des effectifs existant,

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

Par : 24 Voix « Pour »

Par : 0 Voix « Contre »

Par : 0 Voix « Abstention »

DECIDE la création à compter du 22/08/2022 d'un poste de :

- 1 Animateur Principal de 2ème classe à temps complet.

Par conséquent le tableau des effectifs dans la filière animation sera comme suit au 22/08/2022 :

- 2 postes d'Animateurs principaux de 2ème classe à temps complet.
- 2 postes d'Animateurs à temps complet.
- 2 postes d'Adjoints d'animation principaux de 1ère classe à temps complet.
- 3 postes d'Adjoints d'animation principaux de 2ème classe à temps complet.
- 6 postes d'Adjoints d'animation à temps complet.
- 12 postes d'Adjoints d'animation à temps non complet (24/35ème).
- 5 postes d'Adjoints d'animation à temps non complet (22/35ème).
- 2 postes d'Adjoints d'animation à temps non complet (20/35ème).
- 25 postes d'Adjoints d'animation à temps non complet (9/35ème).

D2022_119 : Modification du tableau des effectifs de la filière culturelle au 01/09/2022

Mme Caroline DI CRISTINA : Au 1^{er} septembre, nous proposons à l'assemblée d'augmenter le temps de travail du professeur de guitare sur le grade d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2ème classe, cette modification s'explique en raison du nombre d'inscriptions sur cet instrument de musique.

M. Le Maire : Merci. Une heure de guitare en plus, cela est toujours bien pour nos bouts de choux.

DELIBERATION

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34,

Vu le budget de la collectivité,

Vu le tableau des effectifs existant,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, après en avoir délibéré,

Par : 24 Voix « Pour »

Par : 0 Voix « Contre »

Par : 0 Voix « Abstention »

DECIDE la création à compter du 01/09/2022 d'un poste de :

- 1 Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2ème classe à temps non complet (5.5/20^{ème})

DECIDE la suppression du poste suivant à compter du 01/09/2022 :

- 1 Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à temps non complet (4.5/20^{ème})

Par conséquent, le tableau des effectifs de la filière culturelle sera comme suit au 01/09/2022 :

- 1 Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques à temps complet
- 4 Adjoints du patrimoine principaux de 1^{ère} classe à temps complet
- 1 Adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe à temps complet
- 1 Adjoint du patrimoine à temps complet
- 1 Professeur enseignement artistique hors classe à temps non complet (2/16^{ème})
- 5 Assistants d'enseignement artistique principaux de 1ère classe à temps complet
- 1 Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe à temps non complet (13/20^{ème})
- 1 Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe à temps non complet (11/20^{ème})
- 1 Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe à temps non complet (8/20^{ème})
- 2 Assistants d'enseignement artistique principaux de 1ère classe à temps non complet (5/20^{ème})
- 1 Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe à temps non complet (3/20^{ème})
- 1 Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à temps non complet (10/20^{ème})
- 1 Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à temps non complet (6/20^{ème})
- 1 Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à temps non complet (5.5/20^{ème})
- 1 Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à temps non complet (4/20^{ème})

4) Direction des services techniques

D2022_120 : Délibération rectificative de la délibération D2022_077 en date du 7 avril 2022 relative à l'acquisition d'une parcelle de terrain

M. le Maire : Nous passons au sujet 4.1 délibération rectificative. Cela veut dire que nous en avons pris une mais que nous devons mettre à jour l'acquisition d'une parcelle de terrain, en l'occurrence qui appartient à Maisons et Cités, vous savez cela est le 36, Place Vermeesch l'ancienne ferme : cela est la régulation que l'on a vue tout à l'heure dans les décisions modificatives en l'occurrence la TVA qui a été rectifiée et inscrite. Donc cela ne change pas la valeur du terrain mais il y a une incidence sur l'application de la TVA à 20 %.

Voilà, cela est une modification de la première délibération.

DELIBERATION

Vu la délibération du 18 décembre 2019 autorisant la Société MAISONS et CITES, bailleur social, dont le siège social se situe au 167 rue des Foulons à Douai (59501), à procéder à la démolition du logement situé au 36, Place Vermeersch, cadastré BE n° 133 pour une superficie de 2 027 m2,

Vu la délibération du 7 avril 2022 sous le numéro 2022_077 autorisant l'acquisition de la parcelle de terrain cadastré BE n° 133 pour une superficie de 2 027 m2,

Vu l'estimation domaniale de la Direction Immobilière de l'État saisie par le bailleur et qui a estimé la valeur vénale à 128 000 €, selon la valeur du marché actuel avec une marge d'appréciation de plus ou moins 10 %.

Monsieur le Maire propose d'acquérir ce terrain au prix de 128 000,00 € conformément à l'avis de la Direction Immobilière de l'État en date du 21 février 2022 auquel il y a lieu d'ajouter la T.V.A. de 20 %, soit un montant de 25 600,00 €. L'acquisition (estimation domaniale et T.V.A.) s'élèverait ainsi à : 153 600,00 €uros toutes taxes comprises, hors frais de notaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

Par : 24 Voix « Pour »

Par : 0 Voix « Contre »

Par : 0 Voix « Abstention »

DECIDE de donner son accord pour l'acquisition du terrain à bâtir situé au 36 Place Vermeersch, cadastré BE n° 133 pour une superficie de 2 027 m, propriété de Maisons et Cités,

AUTORISE M. le Maire à signer l'acte notarié et tous documents annexes nécessaires à cette vente,

PREVOIT les dépenses au budget de la ville.

D2022_121 : Constitution de la commission consultative – Règlement de voirie

M. le Maire : Je vous explique : le but est de créer, comme son nom l'indique, créer une commission avec une représentativité et cette commission va travailler sur l'élaboration du règlement de voirie. Nous en avons parlé suffisamment ici pour dire que c'est très important. Ce règlement de voirie concrètement va expliquer toutes les choses, les procédures administratives, la coordination des travaux puisque cela est très important. Nous l'avons déjà dit ici, d'ailleurs à l'époque ce sont les gens du syndicat d'assainissement qui étaient venus nous expliquer comment cela fonctionnait, les conditions de réfections de voirie. Et donc ceci va aboutir à un règlement de cette voirie qui reviendra au Conseil Municipal. Le but est de désigner les membres de la commission de cette voirie, il y a des membres externes, des membres consultatifs et des membres élus.

Donc forcément, le Maire est Président, ensuite nous avons quatre membres élus du Conseil Municipal et ensuite pour votre information, quand nous voulons faire une voirie il faut consulter ce qu'on appelle « tout ce qu'il y a en-dessous », donc les concessionnaires cela peut être l'eau, l'électricité le gaz, la fibre, ce que vous voulez ... Donc il va y avoir dans cette commission, en plus du Maire et des quatre membres Elus : un représentant d'Enedis, un représentant GRDF, un représentant de l'Agglomération pour le cycle de l'eau, qui a repris la compétence « eau et assainissement », un représentant d'Orange, j'en parlais cela est la fibre, un représentant du marché d'entretien de la voirie de la ville, donc là il s'agit un technicien, un représentant du marché d'éclairage public de la ville, donc aussi un technicien, un membre technique de la voirie, pareil un technicien, un représentant de la Police Municipale, parce que lorsque l'on réaménage, il peut y avoir un changement de carrefour à faire ou autre chose comme cela, et un représentant du Département du Nord gestionnaire de la voirie puisque vous savez que nous sommes aussi traversés par des départementales, ou nous collons à des départementales, et nous avons besoin de leur arbitrage.

Donc, nous devons élire quatre membres élus, des membres élus au Conseil Municipal avec des propositions de listes, je vous propose si vous en êtes d'accord mais il faut d'abord le voter, de voter à main levée, si vous le voulez bien, puisque sinon nous devons procéder au scrutin secret avec dépouillement, le but est de gagner du temps tout simplement.

Est-ce que tout le monde est d'accord pour voter à main levée ? Levez la main si vous êtes d'accord pour voter à main levée. Merci tout le monde.

Parfait. Alors nous avons deux listes qui ont été proposées par chacun des groupes, c'est-à-dire Pour Construire Ensemble, le nôtre, et Vieux-Condé O Cœur, a été aussi consulté. Nous avons donc deux groupes. Cette liste est faite de huit membres, alors il en faut quatre à la proportion des résultats et des votes. Nous allons voter bien évidemment.

Je vous donne la liste Pour Construire Ensemble, c'est-à-dire celle de la majorité. Nous prendrons huit personnes dans les deux groupes, tout simplement parce que si quelqu'un était partant, il faudrait revoter l'ensemble. Considérez-le comme une réserve, ce ne sont pas des membres suppléants, mais cela est une réserve de suite.

Donc le premier c'est Didier SIMON, Pour Construire Ensemble, Fabienne DELCOURT, Joël SIDER, Nathalie MRABET, Jimmy ANDRE, Jean-François SMITS, Mickael PETITJEAN, Germain DAPSENCE. Dans l'ordre que je viens de vous donner.

Pour Vieux-Condé O Cœur, Franky LEFEVRE, Michel LATAWIEC, Marie-France LEMOINE, Josette NAUMANN ROSCONVEL, Charles AGAH, Franck AGAH, Laurence DEZOTEUX, Pierre SCARAMUZZINO.

Nous allons donc procéder au vote, pour la liste Pour Construire Ensemble, qui souhaite voter pour la liste Pour Construire Ensemble à main levée ? Tout le monde est là ? très bien, je vous remercie.

Qui souhaite voter pour Vieux-Condé O Cœur ? 0 voix. Très bien. Merci.

Le résultat : les quatre élus sont : Didier SIMON, Fabienne DELCOURT, Joël SIDER et Nathalie MRABET. Je vous remercie d'avoir participé à cette élection.

DELIBERATION

Vu le code de la voirie routière et notamment l'article R.141-14 ;

Préambule :

M. le Maire précise que la Ville de Vieux-Condé souhaite se doter d'un règlement de voirie dans le but d'améliorer la gestion du patrimoine communale. Au vu de l'article R141-14 du code de la voirie routière, il convient de mettre en place une commission consultative, afin d'établir des règles homogènes et acceptées par tous. Celle-ci sera présidée par le Maire et composée des représentants des affectataires, permissionnaires, concessionnaires et autres occupants de droit des voies communales. Cette commission se réunira en présence des agents des services techniques municipaux concernés.

Ce règlement prendra notamment en compte :

- Les spécifications techniques à détailler dans les autorisations de voirie (modalités d'exécution des travaux, largeur des tranchées, travaux de remblaiement, de réfection provisoire et de réfection définitive dans lesquelles des tranchées ont été ouvertes) conformément aux normes techniques et aux règles de l'art.
- Les procédures administratives de gestion : demandes, autorisations, constatations, répression.
- La coordination des travaux obligatoires.
- Les conditions générales pour la réfection des voiries

Par la suite, le règlement de voirie sera proposé au Conseil Municipal et validé par celui-ci, après avis de la commission consultative spéciale présidée par le Maire.

En premier lieu, il est proposé d'acter la création d'une commission consultative « règlement de voirie » constituée des personnes suivantes :

- Le Maire, Président ou son représentant,
- 4 membres élus du Conseil Municipal (à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel),

- 1 représentant d'ENEDIS,
- 1 représentant de GRDF,
- 1 représentant du Cycle de l'eau (CAVM) et de son entreprise gestionnaire,
- 1 représentant d'Orange,
- 1 représentant du marché entretien voirie de la Ville,
- 1 représentant du marché d'éclairage public de la Ville,
- 1 membre technique de la commission voirie de la Ville de Vieux-Condé,
- 1 représentant de la Police Municipale de la Ville de Vieux-Condé,
- 1 représentant du Département du Nord gestionnaire de la voirie,

Considérant que l'élection des membres élus du Conseil Municipal a lieu au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel (quatre membres élus),

Considérant qu'il convient de désigner 4 membres élus du Conseil Municipal appelé à siéger au sein de la commission consultative « règlement de voirie »,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de procéder à l'élection des membres élus à la main levée parmi les listes candidats présentés.

1- La liste « POUR CONSTRUIRE ENSEMBLE » propose : SIMON Didier, DELCOURT Fabienne, SIDER Joël, MRABET Nathalie, ANDRE Jimmy, SMITS Jean-François, PETITJEAN Michael, DAPSENCE Germain.

2- La liste « VIEUX-CONDE O COEUR » propose : LEFEBVRE Franky, LATAWIEC Michel, LEMOINE Marie-France, NAUMANN Josette, AGAH Charles, AGAH Franck, DEZOTEUX Laurence, SCARAMUZZINO Pierre.

En fonction du vote à la main levée :

La liste « POUR CONSTRUIRE ENSEMBLE » obtient 24 voix

La liste « VIEUX-CONDE O COEUR » obtient 0 voix

A l'issue du vote,

Ont obtenu :

Désignation des listes	Nombre de voix obtenues	Nombre de siège attribués au quotient
Liste A	24	4
Liste B	0	0

Le Conseil Municipal proclame donc élus à la commission consultative « règlement de voirie » :

La liste « POUR CONSTRUIRE ENSEMBLE » : SIMON Didier, DELCOURT Fabienne, SIDER Joël, MRABET Nathalie.

La Liste « VIEUX-CONDE O CŒUR » : /

D2022_122 : Convention de participation financière et technique à la réfection définitive de la chaussée Kléber entre la commune de Vieux Condé et le SIDEN SIAN

M. le Maire :

J'en ai parlé tout à l'heure dans la décision modificative financières SIAN SIDEN de tout à l'heure, Noréade si vous préférez, cela est la même chose, pour la chaussée Kléber. Je vous la fait light, concrètement nous avons fait une convention et nous nous sommes mis d'accord sur le fait que chacun paie sa part.

La ville de Vieux-Condé est l'organisateur des travaux, j'espère que cette délibération va nous permettre de lancer les travaux puisque nous avons eu beaucoup de remontées des habitants par rapport à la lenteur et notamment la poussière, que cela abîmait les véhicules donc nous allons pouvoir enfin attaquer les travaux.

La ville sera maître d'ouvrage c'est-à-dire donneur d'ordre c'est elle qui va coordonner et vous avez en pièce annexe une convention financière qui dit que le SIAN SIDEN devait mettre 12 500 € pour sa part donc elle nous versera les 12 500 € nous on mettra la différence c'est-à-dire 37 707,23 € très exactement, l'addition des deux fait la rénovation globale au lieu de faire un bout, nous allons réaliser une rénovation globale et nous serons au propre.

Le total est 48 207,23 € vous avez la convention qui est jointe en annexe et cette délibération me permet et m'autorise à signer cette convention et nous autorise enfin aussi à faire les travaux maîtrise d'ouvrage-ville.

Nous reviendrons comme d'habitude avec un système de flyer et d'information travaux auprès des habitants pour les informer sur le calendrier exact parce que cela va forcément perturber la circulation et le stationnement pour les habitants d'une partie de la rue Kléber.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement son article L2121-29 ;

Vu le Code de la voirie et plus précisément sa section 4 « Dispositions relatives aux travaux affectant le sol et le sous-sol des voies communales (Articles R*141-13 à R*141-21) » ;

Considérant les travaux de tranchées d'assainissement exécutés rue Kleber par le SIDEN SIAN sis 23 Avenue de la Marne, CS 90101, 59443 WASQUEHAL Cedex ;

Considérant que le remblaiement nécessaire des tranchées ouvertes dans cette voirie et la réfection des chaussées, trottoirs, accotements et autres ouvrages dépendant de la voie incombent à la personne qui a été autorisée à exécuter les travaux selon l'article R*141-13 ;

Considérant que la commune de Vieux Condé ne s'est pas dotée d'un règlement de voirie tel qu'il est décrit à l'article R*141-14 ;

Considérant par conséquent que selon l'article R*141-15, le Conseil Municipal doit déterminer à cette occasion, après concertation avec l'intervenant, les modalités d'exécution des travaux de remblaiement et de réfection des voies et de leurs dépendances ;

Considérant la volonté de la commune de parfaire cette réfection sur l'ensemble de la voirie, hors l'emprise des seuls travaux à exécuter par l'intervenant ;

Considérant que le Conseil peut décider, dans les mêmes conditions qu'exposées à l'article R*141-15, que certains des travaux de réfection seront exécutés par la commune ;

Considérant, sur la base d'une enveloppe prévisionnelle des travaux fixée à 48 207.23 €, la répartition des montants suivants :

- à la charge de la commune, la somme de 35 707.23 €

- à la charge du SIDEN SIAN, la somme de 12 500 €

Considérant le projet de convention de participation financière et technique à la réfection définitive de la chaussée Kléber entre la commune de Vieux-Condé et le SIDEN SIAN,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité**,

Par : 24 Voix « Pour »

Par : 0 Voix « Contre »

Par : 0 Voix « Abstention »

APPROUVE dans le cadre d'une opération de réfection totale de la rue Kléber, l'exécution par la commune de Vieux-Condé des travaux de réfection mis à la charge du SIDEN SIAN consécutivement aux travaux de tranchées d'assainissement qui lui ont été autorisés par arrêté en date du 08 février 2022.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière et technique à la réfection définitive de la chaussée Kléber entre la commune de Vieux-Condé et le SIDEN SIAN, ainsi que tout document afférent à la présente opération.

PRECISE que la demande de remboursement au SIDEN SIAN du montant des travaux qui l'incombaient s'effectuera sur la présentation d'un procès-verbal de réception des travaux et d'une facture acquittée.

5) Direction de l'animation du territoire

D2022_123 : Subvention de projet à l'association Traffic

M. le Maire : Vous le savez, nous avons les subventions de fonctionnement mais aussi les subventions de projets lorsqu'une association nous demande pour un projet spécifique, la commission qui a été constituée l'année dernière se réunit et met un avis et fait une proposition et donc à chaque fois il nous faut une délibération puisque c'est du « One Shot » c'est une subvention de projet. C'est Monsieur Jean-François SMITS qui la présente.

M. Jean-François SMITS : Merci M. le Maire. L'association de musiciens « Traffic » nous a sollicités pour demander une subvention de projet concernant une action dénommée « Traffic Jam 3 ».

Il s'agit d'une soirée de concerts qui sert à promouvoir les groupes locaux, les associations locales donc ici actuellement je crois qu'il s'agit de l'association Dépendanse et Authentik Crew, qui sont deux associations de danse. Pendant ce concert, il y aura également les Food Truck locaux.

Ce concert aura lieu le 1er octobre, de mémoire, et il est à noter aussi que le budget de cette action est beaucoup plus important que la demande de subvention qui nous a été faite et donc l'association se finance aussi par divers moyens comme le sponsoring beaucoup, des demandes aussi auprès du Département, la vente, ils vendent aussi un certain nombre de choses donc le comité consultatif d'attribution des subventions s'est réuni le 31 mai et propose d'attribuer une subvention à hauteur de 2000 € à l'association Traffic. Je vous remercie pour eux.

M. Le Maire : « Traffic » fait un projet le « Traffic jam 3 » et nous demande une aide à hauteur de 2000 €.

DELIBERATION

Considérant le dossier de demande de subvention de projet déposé par l'**association Traffic pour l'action** dénommée « Traffic Jam 3 » qui consiste à organiser une soirée de concerts ayant pour but de promouvoir des groupes locaux ainsi que la mise en valeur des partenaires locaux et après étude de celui-ci par le comité consultatif d'attribution des subventions en date du 31 mai 2022, l'**accompagnement** financier de la ville de Vieux-Condé est entendu à hauteur de **2 000 €**.

Les modalités de versement sont les suivantes :

2 000 € versés courant juillet 2022.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, après en avoir délibéré,

Par : 24 Voix « Pour »

Par : 0 Voix « Contre »

Par : 0 Voix « Abstention »

AUTORISE M. le Maire à procéder au paiement de l'accompagnement financier.

D2022_124 : Subvention de fonctionnement complémentaire aux Anciens Combattants

M. Le Maire : Cela est une rectification sur une subvention de fonctionnement des Anciens Combattants et c'est M. Bernard LIEGOIS qui va nous la présenter.

M. Bernard LIEGOIS : Considérant la délibération D2022-31 prise par le Conseil Municipal du 03 mars 2022 attribuant une subvention de fonctionnement à l'association des Anciens Combattants d'un montant de 300 € et après une demande de révision du dossier par le Président de l'association, le comité consultatif d'attribution des subventions a étudié le dossier compte tenu des nouveaux éléments complémentaires apportés et propose d'attribuer une subvention de fonctionnement complémentaire d'un montant de 300 €. C'est-à-dire doubler ce que nous avons donné au départ.

M. le Maire : Si je ne dis pas de bêtises, cela est ce qu'ils avaient avant, 600 €. Pour information complète, nous avons reçu les représentants des Anciens Combattants qui nous ont motivé leur demande en précisant bien, je le précise parce que cela est important, ils aident aussi les familles des Anciens Combattants sous forme diverses et variées et cette somme était importante.

Donc nous avons réuni cette commission et nous avons soumis cela aux membres, et ils ont tous validé et je les en remercie. Donc 300 € supplémentaires, un total de 600 €.

DELIBERATION

Considérant la délibération **D2022-031** prise par le Conseil municipal en date du 03 mars 2022 attribuant une subvention de fonctionnement à l'**association des Anciens combattants** d'un montant de 300 € et après la demande de révision du dossier par le Président de l'association, le comité consultatif d'attribution des subventions a étudié le dossier compte-tenu des éléments complémentaires apportés et propose d'attribuer une subvention de fonctionnement complémentaire d'un montant de **300 €**.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, après en avoir délibéré,

Par : 24 Voix « Pour »

Par : 0 Voix « Contre »

Par : 0 Voix « Abstention »

AUTORISE M. le Maire à procéder au paiement de l'accompagnement financier.

D2022_125 : Désherbage de la médiathèque

M. Le Maire : C'est M. Jean-François SMITS qui présente la délibération.

M. Jean-François SMITS : Merci M. le Maire. Comme chaque année la Médiathèque Municipale effectue un désherbage pour se débarrasser des documents obsolètes, donc par conséquent les éléments trop abimés sont détruits et les autres sont proposés à la vente aux usagers.

Il s'agit cette fois, pour la première fois d'ailleurs, d'intégrer les magazines en plus des documents déjà proposés : donc ceux qui sont déjà proposés ce sont les livres, les CD, les disques vinyles et donc cette-fois, on intègre les magazines.

Donc les tarifs seront les suivants :

- 1 € l'album, le CD 5 pour 6 albums

- 2 € le disque vinyle

-50 centimes le livre, 2 € pour 6 livres, 20 centimes le magazine et 1 € pour 6 magazines.

Je vous remercie par avance pour les usagers qui pourront acquérir tous ces documents.

M. Le Maire : Merci Jean-François, apparemment il y a de bonnes affaires à faire, des vieux albums, des choses qui sont cotées, il y a peut-être des choses sympathiques.

DELIBERATION

Vu les recommandations du Ministère de pratiquer régulièrement le désherbage,

Vu la délibération n°30-06-120 du 30/06/2009 relative à l'élargissement du désherbage de la médiathèque,

Vu la délibération n° D 2018_107 du 25 septembre 2018 relative aux tarifs des livres et CD mis en vente lors des « foires » organisées par la Médiathèque Municipale.

Considérant que les documents abîmés ou obsolètes de la Médiathèque seront détruits par l'intermédiaire du centre de traitement des déchets ECOVALOR de Valenciennes et ceux dont l'état le permettra pourront être proposés aux usagers lors de « foires » ou éventuellement donnés à des associations ou organismes locaux à but non lucratif.

Considérant qu'il y a lieu d'intégrer dans ce désherbage les magazines,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité**,

Par : 24 Voix « Pour »

Par : 0 Voix « Contre »

Par : 0 Voix « Abstention »

ACTE la désaffectation du domaine public des ouvrages de la Médiathèque abîmés ou obsolètes,

AUTORISE M. le Maire à mettre en vente les compacts discs, les disques vinyles, les livres et les magazines les plus exploitables au tarif de :

- 1 € l'album CD et 5 € pour 6 albums CD,
- 2 € le disque vinyle,
- 0.50 € le livre et 2 € pour 6 livres,
- 0.20 € le magazine et 1 € pour 6 magazines.

OU en faire don à des associations ou organismes locaux à but non lucratif.

6) Direction de l'éducation, de la jeunesse et des sports

D2022_126 : Projet extension horaire de la crèche collective O comme trois pommes -Signature fiche projet et avenant CEJ

Mme. Christine DI BELLO : Merci M. le Maire. Ce projet de délibération fait suite aux préconisations de la Caisse d'Allocations Familiales demandée lors du renouvellement des conventions la PSU, Prestation de Service Unique, notamment multi-accueil qui accueille les enfants de 0 à 3 ans. Actuellement, la structure fonctionne de 08h00 à 18h00, du lundi au jeudi, il est donc proposé d'étendre les horaires de ce multi-accueil le vendredi. Celle-ci sera donc ouverte du lundi au vendredi en journée continue avec une modularité dans la journée : à savoir cinq enfants de 08h00 à 08h30 et de 17h00 à 18h00, sept enfants de 12h00 à 13h30 et dix enfants de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et ce à compter de septembre 2022.

Ces nouveaux horaires sont adaptés aux besoins repérés sur notre territoire et sont éligibles à la prestation de service contrat enfance-jeunesse.

M. le Maire : Vous l'avez compris, nous nous adaptons aux différentes demandes des habitants et notamment à l'extension des horaires pour offrir plus de créneaux horaires, en tout cas plus de possibilités aux parents de déposer leurs bouts de choux pour aller travailler tout simplement. Les horaires avaient déjà été revus pour l'autre il me semble et un peu plus étendu, cela va donc dans le bon sens.

Je suppose qu'une information sera diffusée à l'ensemble de la population sur les nouveaux créneaux ?

Mme Christine DI BELLO : L'information sera donnée sur le bulletin municipal et sur l'application mobile.

M. Le Maire : N'oubliez pas l'application s'il vous plait.

DELIBERATION

Afin de répondre aux préconisations de la Caisse d'Allocations Familiales formulées lors du renouvellement des conventions Prestation de Service Unique des multi-accueils à savoir répondre à la condition d'adéquation entre l'offre et les besoins repérés en matière de petite enfance sur le territoire, Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du projet d'étendre les horaires du **multi-accueil O comme trois pommes**.

En proposant une extension des horaires le vendredi de 08h00 à 18h00, la structure serait ainsi ouverte du lundi au vendredi de 08h00 à 18h00 en journée continue avec une modularité :

- 5 enfants de 08h00 à 08h30 et de 17h00 à 18h00
- 7 enfants de 12h00 à 13h30
- 10 enfants de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Dès lors, que l'extension des horaires constituent un développement de l'offre sur le territoire, ils peuvent également être éligibles à la prestation de service Contrat Enfance Jeunesse (CEJ).

Le CEJ 2019/2022, voté lors de la délibération du 18 décembre 2019, va donc faire l'objet d'un avenant afin d'acter ce développement et l'inclure dans ce contrat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Par : 24 Voix « Pour »

Par : 0 Voix « Contre »

Par : 0 Voix « Abstention »

AUTORISE M. le Maire à signer la fiche projet relative au développement de la crèche collective ainsi que l'ensemble des annexes qui s'y rattachent.

D2022_127 : Intention engagement dispositif Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (C.L.A.S.)

M. Mohamed ARBOUCHE : Merci M. le Maire. Le CLAS vise à apporter aux côtés de l'école une aide complémentaire aux élèves pour la réussite scolaire et bien entendu leur épanouissement.

4 objectifs sont énoncés :

- aider les enfants à acquérir des méthodes de travail, bien entendu des approches et les outils susceptibles de faciliter l'accès au savoir.
- élargir leurs centres d'intérêts, promouvoir leur apprentissage de la citoyenneté par des ressources culturelles et sportives.
- valoriser leurs acquis afin de renforcer leur autonomie personnelle et bien entendu leurs capacités de vie collective notamment par la pratique de l'entraide et le tutorat entre les jeunes.
- accompagner les parents bien entendu dans le suivi de la scolarité des enfants.

Cette orientation se fait en accord avec les parents et bien entendu en lien avec les enseignants, un groupe de travail est formé ainsi que des partenaires qui peuvent également y participer.

Ces partenaires peuvent être des travailleurs sociaux, des éducateurs, des animateurs, dans le cadre du dispositif plus large du projet éducatif du territoire.

Les parents, bien entendu, sont associés aux actions dans un souci de faciliter la compréhension du système scolaire et leur permettre ainsi une plus grande implication dans le suivi de la scolarité de leurs enfants.

La CAF également contribue au financement des actions CLAS en versant la prestation de service CLAS.

Cette prestation de service représente une prise en charge partielle des dépenses de fonctionnement, des actions d'accompagnement à la scolarité menées par des collectifs de huit à douze enfants, une prestation de service est versée par chaque action à hauteur de 32,5 % du prix de revient dans la limite d'un plafond fixé par la Caisse Nationale des Allocations Familiales.

Ce montant peut être majoré de 305 € par groupe d'enfants si le projet propose des actions qui visent à soutenir la mise en place des projets culturels éducatifs à l'attention des enfants donc intervenants extérieurs, organisation des sorties culturelles ou éducatives et sportives et/ou favoriser l'accompagnement des parents en lien avec la scolarité.

Ces bonus sont cumulables si les deux axes sont mis en œuvre, un partenariat est actuellement mis en place avec le collège donc ce dispositif est dans un premier temps destiné aux collégiens. Merci Monsieur le Maire.

M. Le Maire : D'ailleurs le PEDT a été présenté lundi dernier je crois à l'Education Nationale et à l'Inspecteur Académique.

DELIBERATION

Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) vise à apporter, aux côtés de l'école, une aide complémentaire aux élèves pour leur réussite scolaire et leur épanouissement. Ses principaux objectifs sont :

- Aider les enfants à acquérir des méthodes de travail, des approches, et des outils susceptibles de faciliter l'accès au savoir.
- Elargir les centres d'intérêts des enfants, promouvoir leur apprentissage de la citoyenneté par des ressources culturelles et sportives.
- Valoriser leurs acquis afin de renforcer leur autonomie personnelle et leur capacité de vie collective, notamment par la pratique de l'entraide et le tutorat entre les jeunes.
- Accompagner les parents dans le suivi de la scolarité des enfants.

L'orientation des enfants se fait en accord avec les parents en lien avec les enseignants. D'autres partenaires peuvent participer à l'orientation des enfants : travailleurs sociaux, éducateurs, animateurs dans le cadre de dispositifs plus large (PEDT par exemple).

Les parents doivent être associés aux actions, dans un souci de faciliter la compréhension du système scolaire et leur permettre ainsi une plus grande implication dans le suivi de la scolarité de leurs enfants.

La Caf contribue au financement des actions CLAS en versant la prestation de service CLAS. Cette prestation de service représente une prise en charge partielle des dépenses de fonctionnement des actions d'accompagnement à la scolarité menées pour des collectifs de huit à douze enfants. Une Prestation de Service est versée pour chaque action, à hauteur de 32,5 % du prix de revient dans la limite d'un plafond fixé par la CNAF.

Ce montant peut être majoré de 305 € par groupe d'enfant si le projet propose des actions visant à :

- Soutenir la mise en place de projets culturels et éducatifs à l'attention des enfants : intervenants extérieurs, organisation de sorties culturelles ou éducatives, etc. ;
- Et/ou favoriser l'accompagnement des parents en lien avec la scolarité.

Ces bonus sont cumulables si les deux axes sont mis en œuvre.

Un partenariat est actuellement en place avec le Collège. Ce dispositif sera donc dans un premier temps destiné aux collégiens.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

Par : 24 Voix « Pour »

Par : 0 Voix « Contre »

Par : 0 Voix « Abstention »

AUTORISE M. le Maire à s'engager dans les démarches pour entrer dans le dispositif CLAS à destination des collégiens.

D2022_128 : Tarifs du Pôle Education Jeunesse et Vie sociale

Mme Christine DI BELLO : Merci M. le Maire. Afin de répondre aux recommandations de la Caisse d'Allocations Familiales, le pôle éducation jeunesse et vie sociale a dû reconsidérer l'ensemble de ses tarifs et appliquer un seul et même tarif pour tous.

Les nouveaux tarifs sont notifiés sur le projet de délibération qu'il s'agisse du périscolaire, des ACM du mercredi, des ACM vacances, des sorties exceptionnelles du pôle.

Les actions menées par les Maisons de Quartier du Jard et Frank TROMMER en cohérence avec les jeunes, se font par le biais de cartes d'adhésion. En plus, différentes sorties ou stages pour les habitants ont été étudiées avec ou

sans prestataire en demi-journée et sont à différencier des cartes d'adhésion. Je vous laisse donc prendre connaissance des différents tarifs à ce sujet.

Ensuite, il en est de même pour les tarifs d'activités du dispositif Ville Vie Vacances (VVC) pendant la période estivale juillet et août. A cela a été ajouté les tarifs des différents ateliers en cohérence avec l'axe social du pôle, atelier sportif ou de sensibilisation culturelle, avec un intervenant à la demi-journée, 3 €, avec un intervenant à la journée, 6 €, et en sortie à la journée de plus de 100 km uniquement véhiculée, sortie en mer ou à Paris par exemple, de 6 €.

M. le Maire : Merci. Je précise que cela dépend du revenu fiscal du foyer, les critères de prix, les critères de tarification, cela a été revu avec la Caisse d'Allocations Familiales et que nous sommes au plus bas des critères qui restent inchangés pour la plupart. Je crois qu'il s'agit du VVC qui a un peu évolué, qui a un peu bougé, vous avez toutes les informations sur les fiches et ce sera communiqué donc selon les foyers il y a trois tranches sans erreur de ma part :

- revenu du foyer fiscal de 0 € à 24 000 €

- de 24 001 € à 36 799€

-supérieur à 37 000 €

Ce sont les trois seuils qui font le changement de prise en charge. Je précise aussi que pour les familles d'accueil, parce que nous avons la question, pour les familles d'accueil ce sont les revenus financiers de la famille d'accueil qui sont pris en compte. Je sais que l'on va me poser la question.

DELIBERATION

Au vu des nombreuses activités du Pôle Education Jeunesse et Vie sociale,

Considérant les recommandations de la Caisse d'Allocations Familiales de moduler l'ensemble des tarifs du Pôle Education Jeunesse et Vie sociale,

Considérant qu'il y a lieu de reconsidérer un seul et même tarif pour tous,

Il est donc nécessaire de fixer de nouveaux tarifs :

Périscolaire : (accueil du matin, du soir, pause méridienne)

	RF 0 à 24000	RF 24001 à 36999	RF >37000
Accueil matin/soir			
Tarifs	0,80 €	0,85 €	0,90 €
Cantine			
Maters	2,30 €	2,50 €	2,70 €
Primaires	2,60 €	2,80 €	3,00 €
PAI	1,50 €		
Majoration	Doublé le prix du repas		

ACM du mercredi

	RF 0 à 24000	RF 24001 à 36999	RF >37000
Proposition de tarifs par jour avec repas	5,50 €	6,50 €	7,50 €
Proposition de tarifs par ½ journée sans repas	2,00 €	2,50 €	3,00 €

ACM vacances

	RF 0 à 24000	RF 24001 à 36999	RF >37000
Tarif à la semaine	25,00 €	28,50 €	30,00 €

Pour les enfants placés en permanence chez une assistante maternelle, ce sont les revenus et le domicile de la famille d'accueil qui sont pris en compte.

En l'absence de justificatif de revenus, le tarif le plus élevé sera appliqué.

Toutes sorties exceptionnelles du pôle en supplément :

Projets	RF de 0 à 24 000 €	RF de 24001 à 36999 €	RF sup à 37000 €
Sortie transport bus Uniquement	8.00 €	10.00 €	12.00 €
Une nuitée en dur sans repas	20.00 €	22.00 €	24.00 €
Prestation de repas sur place	Le participant doit s'acquitter de la moitié du prix du repas		
Entrée	Le participant doit s'acquitter de la moitié du prix de l'entrée (exemple entrée à 5 €, 2.50 € est demandé à la famille)		

Pour les enfants placés en permanence chez une assistante maternelle, ce sont les revenus et le domicile de la famille d'accueil qui sont pris en compte.

En l'absence de justificatif de revenus, le tarif le plus élevé sera appliqué.

Actions Maisons de quartiers (Jard et Frank Trommer)

En cohérence avec les actions jeunes

Durée de validité de la carte : 1 an (de date à date)

Carte d'adhésion pour mineur	5,00 €
Carte d'adhésion pour majeur	10,00 €
Carte d'adhésion pour famille (couple avec enfant(s))	15,00 €

Comme pour le secteur jeunesse les tarifs aux habitants seront de :

Pour une activité sur place en demi-journée **sans prestataire** : 1 € de participation/pers

Pour une activité sur place en demi-journée **avec prestataire (stages)** : 3 € de participation/pers

La tarification des actions avec intervenant prend en compte l'objectif d'une plus grande ouverture de l'accès aux activités de loisirs à ceux qui pour des raisons socioculturelles ou socio-économiques ne peuvent pas aujourd'hui en bénéficier.

Afin de contribuer à l'insertion sociale, à la prévention de l'exclusion, à la prévention de la délinquance et à l'éducation à la citoyenneté.

Tarifs d'activités dispositif « Ville Vie Vacances » VVV

Dans le cadre de la fiche action « Ville Vie Vacances » répondant à la politique de la ville, le pôle éducation jeunesse et sports propose des activités durant la période estivale juillet/ août.

Le programme « Ville Vie Vacances » (VVV) s'adresse prioritairement aux enfants et jeunes des quartiers de la politique de la ville, âgés de 11 à 17 ans et éloignés de l'accès aux loisirs et aux vacances.

Les actions entrant dans ce dispositif offrent un accès à des activités culturelles, citoyennes, sportives et de loisirs, dont le public ciblé est souvent exclu. Les projets doivent comporter une forte dimension éducative, et favoriser la mixité du public, la prise de responsabilité, l'épanouissement personnel et l'insertion dans la vie de la cité. Dans ce cadre, le pôle Education Jeunesse met en place :

- Un accueil sur place à la demi-journée.
- Un séjour provincial dans les Bouches du Rhône.
- Un séjour vélo en itinérance sur la Côte d'Opale.
- Un séjour sports nautique à Saint Laurent de Blangy.

Accueil sur place à la demi-journée	1,00 €
Séjour Provincial	210,00 €
Séjour Vélo en itinérance	180,00 €
Séjour Sports Nautique	80,00 €

Le tarif est basé sur la nuitée minimum des ACMS et proposé aux jeunes ciblés dans le cadre du dispositif. Nous tenons en compte du prix des séjours proposés.

Toujours avec une cohérence sur l'axe social du pôle, les tarifs des ateliers sont :

Atelier sportif ou de sensibilisation ou culturel, avec intervenant à la demi-journée	3,00 €
Atelier sportif ou de sensibilisation ou culturel, avec intervenant à la journée	6,00 €
Sortie à la journée plus de 100 km uniquement véhiculé ex : sortie mer, sortie à Paris...	6,00 €

En cas d'absence du jeune, les parents doivent fournir au pôle éducation jeunesse et sports un certificat médical dans les 48h00 afin que l'activité ne soit pas facturée.

Après avoir pris connaissance de cette nouvelle proposition des tarifs,

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, après en avoir délibéré,

Par : 24 Voix « Pour »

Par : 0 Voix « Contre »

Par : 0 Voix « Abstention »

APPROUVE la tarification susmentionnée.

7) Direction de la commande publique et des affaires juridiques

D2022_129 : Faits d'usurpation d'identité et de fonction

C'est encore de la protection fonctionnelle, décidément nous y avons droit à chaque fois. Pour rappel, la protection fonctionnelle est de protéger un agent dans l'exercice de ses fonctions lorsque celui-ci peut être agressé, insulté... Malheureusement, je pense que nous aurons encore des faits pour le CM du mois de septembre, des faits comme ceux-là qui se sont déroulés avant-hier ou hier.

A titre d'explication, nous avons une employée de la commune qui a fait l'objet d'une usurpation d'identité en sa qualité de directrice d'un service communal en l'occurrence, je pense des parents séparés.

Le monsieur a envoyé un texto à son ex-compagne, je suppose, en se faisant passer pour notre agente communale, demandant une photo de l'enfant dans le cas d'une inscription sur un service d'ailleurs, d'un chèque anniversaire qui n'existe pas, et la maman a envoyé la photo de l'enfant concerné.

Elle a croisé la responsable du service qui lui a accusé réception de cette photo et celle-ci s'est étonnée.

Nous nous sommes donc aperçus que le monsieur avait demandé une photo en se faisant passer pour la responsable d'un service communal.

Nous avons demandé auprès service du Procureur ce qu'il fallait faire : cela est une usurpation d'identité dans l'exercice des fonctions. Forcément la Directrice en question a déposé une plainte au commissariat et nous lui accordons la protection fonctionnelle pour défendre ses intérêts et pour éviter cette usurpation d'identité.

La personne en faute a été identifiée et devra répondre certainement d'une condamnation ou d'un rappel à la loi, en tout cas on ne se sert pas nos agents pour obtenir des choses qui sont interdites.

Le but ici est d'engager et d'accorder la protection fonctionnelle pour l'agent qui est concerné.

DELIBERATION

En application de l'article 11 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et des articles L.2123-34 et L.2123-35 du Code général des collectivités territoriales, l'administration est tenue d'assurer la protection de ses agents, ainsi que celle des élus.

La commune est ainsi tenue de protéger les agents contre les violences, menaces ou outrages dont ils pourraient être victimes à l'occasion ou du fait de leurs fonctions et de réparer, le cas échéant, le préjudice qui en est résulté.

La commune est subrogée aux droits de la victime pour obtenir des auteurs de ces infractions la restitution des sommes versées aux agents intéressés. Elle dispose en outre aux mêmes fins d'une action directe qu'elle pourrait exercer, au besoin par voie de constitution de partie civile, devant la juridiction pénale.

En l'espèce, Madame N.L., employée à la commune, a fait l'objet d'une usurpation de son identité et de sa qualité de directrice d'un service communal. En effet, une maman de Vieux-Condé a reçu par SMS une demande explicite d'obtention de photographie de son enfant fréquentant les structures d'accueil petite-enfance. Cette requête est « signée » par Mme N.L. avec la précision de sa fonction et de la structure dans laquelle elle exerce. L'argument utilisé étant la complétude d'un dossier pour la remise d'un chèque anniversaire, la « signature » confortant la demande, la maman s'est immédiatement exécutée et a adressé la photo de l'enfant en réponse au SMS. Les jours suivants, les échanges entre cette maman et Mme N.L. ont mis en évidence l'aberration d'une telle demande et ont révélé l'usurpation d'identité et de fonction.

Ces faits étant prévus et réprimés par le Code Pénal, Mme N.L. a déposé plainte contre X le 08 juin 2022 au Commissariat de Police de Condé sur l'Escaut, la Ville de Vieux-Condé se portant partie civile.

C'est dans ce contexte et afin de préparer au mieux la défense de ses droits que Madame N.L. par lettre enregistrée le 10 juin 2022 en Mairie de Vieux-Condé demande à Monsieur le Maire de bien vouloir lui accorder la protection fonctionnelle.

Aux termes de cet exposé, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir permettre à Madame N.L. de bénéficier des dispositions visées ci-dessus et de lui accorder la protection fonctionnelle à laquelle elle a droit dans le cadre de la procédure qu'elle entend poursuivre et de ses suites, pour l'ensemble des actions judiciaires et administratives engagées ou à venir, devant toutes juridictions judiciaires et administratives compétentes dans le cadre de l'information judiciaire à venir, y compris l'exercice de toutes voies de recours et ce, par une prise en charge des frais de procédure nécessités par la conduite de cette affaire : honoraires d'avocats, frais d'huissiers et frais de déplacement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2123-34 et 2123-35 ;

Considérant qu'à l'occasion de ses activités professionnelles pour le compte de la commune de Vieux-Condé, Madame N.L. a fait l'objet de l'usurpation de son identité et de sa fonction ;

Considérant la lettre de l'intéressée dans laquelle elle rappelle les faits susmentionnés, confirmant son intention d'engager une procédure judiciaire et sollicitant le bénéfice de la protection fonctionnelle ;

Considérant que, dans ces conditions, le bénéfice de la protection prévue par les dispositions de l'article L.2123-35 du CGCT peut valablement lui être accordé ;

Vu l'exposé de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, après en avoir délibéré,

Par : 24 Voix « Pour »

Par : 0 Voix « Contre »

Par : 0 Voix « Abstention »

ACCORDE à Madame N.L. la protection fonctionnelle dans le cadre de l'affaire sus-évoquée ;

AUTORISE le financement par le budget communal de l'ensemble des frais d'avocat, huissiers de justice, notamment les consignations à déposer et frais de déplacement devant être engagés pour mener les actions nécessaires à sa défense ;

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette affaire ;

IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice correspondant, nature, fonction et destination afférentes.

Les questions orales et écrites n'ont pas été reçues conformément article 7 en temps et en heure c'est-à-dire 72h00 avant, elles ne sont pas là.

L'opposition ayant quitté la salle (N'ont pas quitté la salle, ont quitté la table)

Juste avant de conclure sur les différents sujets, n'oubliez pas de signer les documents s'il vous plaît c'est très important pour ceux qui sont présents encore autour de cette table et quel que soit l'avenir de ce qui se passera autour de cette table, je vous souhaite un bel été profitez bien pour ceux qui partent en vacances et pour les autres rendez-vous sur toutes les manifestations à Vieux-Condé. N'oubliez pas les centres de loisirs : pour information nous avons eu 90 ou 92, je ne sais plus, inscriptions supplémentaires d'enfants qui veulent venir. Nous avons donc recruté des encadrants en plus.

Cela est une bonne ou mauvaise nouvelle : cela veut dire que malheureusement certains parents ne pourront pas partir. Cela est une tarification à la semaine donc vous pouvez prendre une semaine ou quinze jours et cela est en juillet-août, cela est assez rare pour le souligner, puisque nous avons beaucoup de collectivités qui ne le font pas en juillet et août.

Voilà, une petite dédicace aussi aux bouts de choux et aux parents qui pourront distraire leurs enfants dans ces moments peut-être qui nous attendent un peu difficiles, y compris au niveau sanitaire.

Prenez soin de vous et à bientôt au prochain CM.

A bientôt, au revoir

Fin de séance à : 19h10

Le / La secrétaire de Séance

Luise MAKSYMOWICZ

Le Maire

David BUSTIN

